
" PHONE WEB "
Société Anonyme au capital de 337.500 €
Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS
403.916.133. RCS PARIS
(2000 B 04555)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des Articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, la Direction Générale vous rend compte, aux termes du présent rapport, élaboré avec l'appui de l'ensemble des Services internes et des Conseils extérieurs de la Société :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2018** ;
- De l'étendue des pouvoirs du Président et Directeur Général, étant ici précisé que votre Serviteur n'est assisté par aucun Directeur Général Délégué ;
- De la politique de la Société "**PHONE WEB**" en matière d'égalité professionnelle ;
- De la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Le présent rapport est présenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société "**PHONE WEB**" du **17 Juin 2019**.

Il vous est précisé que tout au long de l'année, dans le cadre d'un processus rigoureux mis en place à travers la revue d'arrêtés trimestriels, l'ensemble des Services de la Société (Direction Commerciale et Direction Financière) présente à l'équipe de Direction Générale les résultats enregistrés pour chaque trimestre, l'analyse des contrats conclus et leur incidence sur le Chiffre d'Affaires, les objectifs chiffrés formalisés à travers le prévisionnel et le suivi de sa réalisation ainsi que le plan d'actions commerciales.

I - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE :

A - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1.1. Composition du Conseil :

Votre Conseil d'Administration est composé de trois Membres. La liste des Administrateurs de la société, incluant les fonctions éventuelles qu'ils exerceraient dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Votre Serviteur, **Mohamed BOUKERDENNA**, Président assurant en outre les fonctions de Directeur Général ;
- **Monsieur Olivier BONDOIS**, Administrateur indépendant ;
- **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, Administrateur indépendant.

Enfin, vous prendrez acte que les règles de fonctionnement de votre Conseil d'Administration ne sont pas régies par un règlement intérieur.

1.2 Fréquence des réunions du Conseil d'Administration :

Vous prendrez acte qu'au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni **une** fois, étant ici rappelé que le Conseil n'est pas régi par le dispositif d'un règlement intérieur.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant, savoir :

- le **4 Mai 2018** à l'effet d'arrêter les comptes clos au 31 Décembre 2017 et de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Enfin, vous prendrez acte que votre Conseil s'est réuni :

- le **2 Mai 2019** à l'effet d'arrêter les comptes clos au 31 Décembre 2018, d'arrêter le rapport de gestion et le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires.

1.3. Convocation des Membres du Conseil d'Administration :

Conformément à l'Article 19 des Statuts, les Administrateurs ont été convoqués aux dites réunions verbalement cinq jours avant la date prévue.

Conformément à l'Article L. 225-238 du Code de Commerce, le Commissaire aux Comptes de la Société - *en l'occurrence la Société "AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE"* - a été convoquée à la réunion du Conseil d'Administration qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

1.4. Information des Administrateurs :

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués huit jours avant la réunion prévue à cet effet.

1.5. Tenue des réunions du Conseil d'Administration :

Les réunions du Conseil d'Administration se sont toutes déroulées au siège social.

1.6. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration :

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le Secrétaire de séance, et sont communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

B - POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

La rémunération de votre serviteur est fixée par le Conseil d'Administration en s'appuyant sur des études comparatives dans les secteurs d'activité identiques ou équivalents.

Pour les autres rémunérations, il a été défini des critères mesurables pour chaque situation et métier, relevant du savoir-faire et du positionnement de chacun des salariés concernés.

Il n'a pas été prévu de rémunération des Administrateurs indépendants au titre de jetons de présence lors des trois derniers exercices, afin de limiter au maximum les frais de fonctionnement du Conseil.

C - POLITIQUE EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE :

La Direction Générale tente, dans un secteur où les tâches subalternes sont plutôt dévolues aux Femmes, de renforcer leur présence dans les postes à responsabilité.

Vous noterez que le poste d'assistant RH ainsi que plusieurs postes de commerciaux sédentaires sont occupés par des Femmes, et dont les rémunérations correspondent à celles qui auraient pu être servies à leurs collègues masculins. Sur la liste des 5 personnes les mieux rémunérées, 3 sont des femmes.

D - INDICATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESENTATION DES MESURES PRISES :

La Direction Générale tente de faire face aux risques financiers liés aux effets du changement climatique en adaptant notamment, dans le cadre du travail des téléopérateurs, la consommation d'électricité aux effets diurnes ou nocturnes.

L'ensemble des procédures décrites ci-dessus par votre Serviteur permet une gestion des procédures de contrôle interne efficiente, votre Serviteur militant, en outre, pour que ce contrôle soit en permanence amélioré, dans un souci d'adaptation maximale aux nouvelles données économiques d'un monde en pleine mutation.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION